

**Fiche de stage**  
**Chargé de mission tiers-lieux dans les collèges**

**1. Informations primaires**

**Intitulé du stage** : Chargé de mission tiers-lieux dans les collèges

**Service** : SRCE (Service des Relations aux Communautés Éducatives)

**Tutrice** : Laura Couvé, cheffe du service des relations aux communautés éducatives

**2. Jours, horaires de travail et modalités pratiques**

**Date de début de stage** : janvier 2026

**Durée** : de 4 à 6 mois

Temps complet – 5 jours par semaine

Lieu d'exercice : PULSE

Modalités pratiques : un jour de télétravail éventuel, accès à la cantine et aux véhicules de service

**3. Contexte et objet du stage**

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'implique fortement dans l'ouverture des locaux des collèges, prévue à l'article L. 213-2-2 du Code de l'éducation, pour les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne et des pratiques culturelles et artistiques. La démarche de mutualisation des équipements des collèges consiste à offrir des lieux et des moyens d'action aux acteurs locaux pour l'organisation d'activités extrascolaires, tout en optimisant l'occupation et l'utilisation des bâtiments des collèges, au bénéfice de tout public en conventionnant notamment avec les communes et associations locales pour permettre l'utilisation des espaces des collèges en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

La politique publique des tiers-lieux portée par le Direction de l'éducation s'inscrit dans ces orientations et dans le Projet Éducatif Départemental (PED). Les tiers-lieux soutiennent l'expérimentation pédagogique, l'hybridation des pratiques et l'émergence de projets interdisciplinaires, tout en facilitant la coopération avec les écoles, les communes, les associations, les familles et les acteurs socioculturels. Ils contribuent directement à la réussite des élèves, à la mixité et à l'attractivité des collèges publics. Ils ont vocation à être ouverts et partagés.

La Seine-Saint-Denis est aujourd'hui le seul département à structurer une politique publique dédiée aux tiers-lieux éducatifs. Au sein du SRCE, un chef de projet est dédié au suivi et au développement des tiers-lieux dans les collèges. Il a pour missions l'accompagnement et la formation des porteurs de projet, la coordination des différents services impliqués dans l'ouverture des tiers-lieux pour permettre l'ouverture dans un premier temps en interne et dans un second temps à l'externe. Un appel à projet à destination des enseignants a été mis en place dès 2023. A ce jour, 19 projets de tiers-lieux dans des collèges ont été validés, aménagés et équipés par la Direction de l'éducation.

Désirant aller plus loin dans sa démarche d'ouverture de tiers-lieux dans les collèges, le Département a innové en ouvrant un tiers-lieu éphémère nommé « La Cour Neuve » dans un nouveau collège livré en février 2025. L'objectif était de donner vie et d'intégrer ce nouveau collège dans son environnement, avant l'ouverture à la communauté éducative en septembre 2025. La population locale a ainsi pu avoir accès à une programmation culturelle et artistique gratuite et de qualité. Les crèches, écoles et lycées de secteur ont également pu bénéficier des équipements et des animations

durant ce temps d'ouverture. Aussi, une Micro-folie y est implantée de manière permanente, profitant au collège sur le temps scolaire et au public extérieur hors temps scolaire.

#### **4. Objet du stage**

Ce stage aura pour enjeu d'évaluer l'impact qualitatif des différents projets conduits dans les tiers-lieux existants pour capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques entre collèges. Le stagiaire devra créer un guide d'accompagnement à l'ouverture de tiers-lieux à destination des personnels de l'éducation nationale. A ce stade, la majorité de ces tiers-lieux sont uniquement utilisés par les équipes et élèves des collèges. L'objectif du Département est de les ouvrir ponctuellement à d'autres usagers. Dans cadre, le stagiaire devra produire une note méthodologique d'ouverture des tiers-lieux existants sur l'extérieur et d'ouverture de tiers-lieux éphémères dans les collèges pendant les week-ends ou périodes de congés scolaires, en s'appuyant sur l'expérimentation du Tiers-lieu innovant de La Cour Neuve.

#### **5. Les missions du stage**

- **Réaliser une étude et évaluer la qualité des actions mises en place dans les tiers-lieux existants** par le recensement des données pédagogiques des différents tiers-lieux validés et équipés par le département :
  - Prendre contact avec les porteurs de projet et les chefs d'établissement
  - Recenser les activités pédagogiques proposées dans le cadre du tiers-lieu et personnels impliqués dans chaque projet
  - Vérifier l'intégration du tiers-lieu dans le projet d'établissement,
  - Récupérer des données quantitatives concernant les publics concernés (niveaux, classes, nbre d'élèves)
  - Réaliser des documents de bilan qualitatif, quantitatif, de suivi, synthèses
  - Être force de proposition pour enrichir les actions mises en place par les collèges en s'appuyant sur le projet éducatif départemental et sur les usages numériques développés par la Direction de l'Education.
- **Structurer une méthodologie d'ouverture des tiers-lieux en interne et sur l'extérieur**
  - Constituer d'une base de données et de contacts des villes, IEN, directeurs écoles de secteur, associations de proximité, etc.
  - Prendre contact avec les principaux partenaires identifiés
  - Rédiger un référentiel d'ouverture d'un tiers-lieu sur l'extérieur
  - Créer un guide de bonnes pratiques de la construction d'un projet de tiers-lieu dans un collège à l'ouverture sur l'extérieur de cet espace innovant
- **Structurer une méthodologie d'ouverture de tiers-lieux éphémères** (en s'appuyant sur l'expérimentation de La Cour Neuve)
  - Identifier les partenaires internes et externes prioritaires
  - Concevoir une programmation type à partir des ressources internes au Département et externes identifiées
  - Rédiger un référentiel d'ouverture d'un tiers-lieu éphémère partagé entre différentes directions